FRAIS À LA CEDH : UN OBSTACLE À LA JUSTICE

Les organisations soussignées demandent aux États membres du Conseil de l'Europe de rejeter la proposition consistant à imposer des frais aux personnes introduisant une requête auprès de la Cour européenne des droits de l'homme afin d'obtenir des réparations lorsqu'elles ont été victimes de violations des droits fondamentaux garantis par la Convention européenne des droits de l'homme.

Le fait d'imposer des frais aux personnes saisissant la Cour européenne des droits de l'homme pourrait empêcher des victimes de violations des droits humains d'obtenir justice, au motif de leur incapacité à payer.

Cela pourrait par ailleurs lourdement grever les ressources humaines et financières de la Cour, tout en dissuadant des personnes dont la demande en matière de droits humains est fondée de former un recours auprès de la Cour, en raison de leur situation financière.

Nom de l'organisation	Pays	Personne à contacter	Adresse électronique

À renvoyer le 28 février 2011 au plus tard à l'adresse suivante : europeIGOteam@amnesty.org.